

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

de l'École commerciale du Cap

Juillet 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études de l'École commerciale du Cap s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation de l'École, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu à la Commission le 26 avril 1999. Un comité de spécialistes, dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'École les 14 et 15 octobre 1999². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, les professeurs³ de la formation générale, le responsable de l'épreuve synthèse de programmes ainsi que des étudiants⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques de l'École commerciale du Cap et il donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la visite à l'École.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Présidé par le commissaire, M. Jacques L'Écuyer, le comité visiteur était composé de M. François Desjardins, professeur de philosophie et adjoint à la Direction des études au Cégep de Rimouski, et de M. Richard Talbot, chef de service à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ). Il était assisté de M. Claude Marchand, agent de recherche à la Commission, qui agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'une classe du cours *Traitement de texte* regroupant une vingtaine d'étudiants de troisième année et quelques étudiants de deuxième année du programme de Techniques de bureautique.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Issue d'une école secondaire fondée en 1951, l'École commerciale du Cap, située au Cap-de-la-Madeleine, est un établissement d'enseignement collégial privé subventionné depuis 1987. Elle est spécialisée dans le secteur professionnel de l'administration et du commerce où elle dispense les programmes du DEC (412.02) et de l'AEC (903.61) en Techniques de bureautique et, depuis 1997, le programme conduisant au DEC (412.12) en Commerce international. L'École offre également divers services, notamment la formation sur mesure et les programmes de réinsertion en emploi financés par des organismes gouvernementaux. Elle accueille annuellement environ 300 étudiants dont la moitié optent pour le DEC. Ceux qui sont inscrits au DEC présentent, en proportions à peu près égales, les caractéristiques suivantes : ils proviennent directement du Secondaire, ils viennent d'un autre programme collégial voire d'un programme universitaire ou ils reviennent aux études après quelques années.

Le projet éducatif de l'École, qui inspire largement la définition du profil de sortie de l'étudiant, vise le développement intégral de la personne dans les dimensions des connaissances (savoir), des habiletés (savoir-faire) et des attitudes (savoir-être). La formation doit également favoriser l'intégration de l'étudiant sur le marché du travail et développer des acquis transférables pour mieux le préparer à la mobilité et à la polyvalence.

L'ordonnancement des cours de la formation générale respecte les devis ministériels pour chaque discipline. Les cours sont dispensés durant les quatre premières sessions du programme de bureautique, avant le premier stage de la formule Alternance travail-études (ATE). Le premier cours de français se donne simultanément avec le cours de français écrit de la formation spécifique. La séquence des cours de philosophie débute à la 2^e session afin d'assurer d'abord une préparation minimale à la grammaire et à l'écriture. Les cours complémentaires suivants sont offerts : *Art et ordinateur* (domaine Art et esthétique), *Entrepreneurship* (domaine des Sciences humaines) et *Espagnol* (domaine des Langues modernes); ce dernier cours ne s'est pas donné en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

Les cours de la formation générale sont dispensés par six professeurs dont quatre donnent les cours de la formation commune et propre; un même professeur enseigne tous les cours de philosophie et les trois cours de français de la formation commune. En 1996-1997, environ 150 étudiants ont suivi au moins un cours de formation générale. Ils provenaient

du programme de DEC en Techniques de bureautique qui était alors le seul offert par l'École.

En collaboration avec quelques établissements membres de l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ), l'École vient d'être autorisée par le Ministère à mener un projet expérimental visant à développer une nouvelle formule de formation générale dans ses deux programmes techniques. Tout en respectant les exigences et prescriptions ministérielles, le projet vise à implanter une structure de formation adaptée au profil de sortie correspondant au programme. Il comporte un réaménagement des activités d'apprentissage de la formation générale afin de favoriser notamment le transfert à la formation spécifique des habiletés développées en formation générale.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Cette démarche est la première réalisée par l'École dans le cadre des évaluations de programmes menées par la Commission. Elle a été assumée en grande partie par le directeur général qui exerce également les responsabilités de directeur des études. Ce dernier a rédigé le rapport d'autoévaluation et il a effectué en grande partie l'analyse des données, y compris celle des plans de cours.

L'opinion des étudiants a été recueillie au moyen d'un questionnaire administré aux divers groupes composant l'ensemble de l'effectif étudiant en 1997 et à l'hiver 1998. Validées au besoin auprès d'étudiants, les réponses ont été analysées par les professeurs lors des journées de planification de fin d'année portant sur l'évaluation annuelle du programme de bureautique.

Ces journées ont permis aux professeurs de participer à l'analyse, à la formulation des conclusions et à la détermination des actions envisagées. Cependant, l'absence de quelques professeurs a nuí au développement d'une réflexion d'ensemble sur l'état de la formation générale et sur les actions à prendre au besoin pour l'améliorer.

La Commission note avec beaucoup d'intérêt que cette évaluation de la formation générale s'est effectuée dans le cadre de l'évaluation globale du programme de bureautique, reflétant ainsi l'accent mis par l'École à la réalisation de l'approche programme. Elle note également l'existence d'une culture institutionnelle d'évaluation orientée principalement vers le respect des normes ISO et privilégiant l'efficacité dans les gestes administratifs et l'approche client.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Le projet éducatif et le profil du diplômé qui s'en inspire comportent des objectifs relatifs à la formation générale. Le Collège affirme vouloir « *former des techniciens compétents, autonomes et aptes à rencontrer les exigences d'embauche de leur domaine de spécialisation* ». À cette fin, il doit viser le développement intégral de la personne – savoir, savoir-faire et savoir-être – et privilégier l'approche programme. Parmi les habiletés et attitudes que le programme doit développer, on en trouve qui rejoignent directement les intentions éducatives de la formation générale : rigueur de raisonnement et de logique, capacité de travailler en français et en anglais, prise en charge personnelle, etc.

Le projet expérimental de l'ACPQ, dont il a été fait mention, incorpore les intentions éducatives de la formation générale. Il situe cette composante dans l'ensemble du programme et précise sa contribution à l'atteinte des objectifs du programme en insistant sur les habiletés ou de compétences qu'elle permet de développer. Les intentions éducatives relatives au fonds culturel commun sont présentes, mais elles ne sont pas présentées explicitement dans tous les plans de cours, en particulier dans le premier cours de langue et littérature. La Commission *suggère* à l'École de s'assurer que les plans de cours reflètent cette dimension culturelle de la formation générale.

En français et en anglais en particulier, l'adaptation des cours de la formation générale *propre* au programme d'études de bureautique constitue un point fort. Elle est facilitée par le fait que ces cours propres sont dispensés par le même professeur qui enseigne ces matières dans la formation spécifique. En français, l'atteinte de l'objectif relatif à la communication orale est étalée dans le cours propre et dans les cours spécifiques. Les travaux se rapportent tout naturellement à la bureautique. Il en est de même en anglais où

le vocabulaire et les travaux sont reliés au futur travail en bureautique. En philosophie, l'adaptation est en bonne voie, le cours propre étant maintenant orienté vers l'éthique des affaires.

En formation *propre* et *complémentaire*, les plans de cours, qui suivent les devis ministériels, établissent clairement les liens entre les activités d'apprentissage et les objectifs des cours. Les étudiants confirment que les activités annoncées aux plans de cours sont respectées et qu'ils perçoivent les liens entre ces activités et les objectifs des cours. La Commission note par ailleurs que l'École a réalisé l'action envisagée de rendre plus explicite la contribution des cours de français et de philosophie ainsi que des cours complémentaires à la formation des étudiants; elle estime que l'ajout dans les plans de cours des rubriques « Rôle du cours dans le programme » et « Liens avec les autres cours » constitue une initiative intéressante.

Les méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques sont variées. Elles font appel principalement aux exposés magistraux, aux exercices dirigés, au travail en équipe, à l'utilisation de documents audiovisuels, à l'étude de cas (surtout en français et en philosophie et pour le cours *Entrepreneurship*), aux jeux de rôle (surtout en anglais). En anglais, la division des groupes-classe en mini-groupes pour la conversation semble particulièrement appréciée des étudiants.

Le degré de satisfaction des élèves varie selon les disciplines. Il est élevé en anglais et en éducation physique, beaucoup moins en français, philosophie et en *entrepreneurship*. Selon l'École, cette situation s'expliquerait par le manque d'intérêt global des étudiants envers ces cours dont ils perçoivent plutôt mal les liens avec le reste de leur programme. La Commission, pour sa part, estime que s'il présente plusieurs avantages, en particulier celui de faciliter les liens entre les cours, le fait de confier à un même professeur les cours de philosophie et les trois cours de français commun, comporte également des inconvénients notamment pour les étudiants qui ont des difficultés avec l'approche pédagogique préconisée. Elle *suggère* donc à l'École de rechercher les moyens appropriés pour améliorer l'intérêt des étudiants pour ces disciplines, par exemple en diversifiant la tâche de certains professeurs, en développant de nouvelles méthodes pédagogiques et en développant des stratégies visant une valorisation de ces disciplines par l'ensemble des professeurs du programme.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Une grille d'analyse des plans de cours adéquate, des discussions annuelles en comité pédagogique et un contact étroit avec les étudiants permettent d'examiner régulièrement la pertinence des travaux et la charge de travail exigée des étudiants. Ces derniers confirment la pertinence des travaux et leur correspondance avec les informations contenues dans les plans de cours. Ils estiment que, dans l'ensemble, leur charge de travail est adéquate. La Commission invite néanmoins l'École à examiner la charge de travail en français qui est un peu plus faible que la pondération prévue.

L'évaluation des apprentissages

Le directeur des études approuve les plans de cours et il en vérifie régulièrement la conformité avec la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). La grille d'analyse des plans de cours permet une vérification adéquate de l'application des règles et modalités d'évaluation contenues dans la politique.

Pour la période évaluée (1996-1997), les plans de cours contenaient généralement les informations requises sur l'évaluation des apprentissages. Ces informations étaient dans l'ensemble conformes avec les règles de la PIEA. Elles identifiaient les principaux modes et instruments choisis pour mesurer l'atteinte des objectifs des cours.

Les modes et instruments d'évaluation des apprentissages étaient généralement appropriés pour mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs en philosophie, en particulier lors de l'épreuve finale de chacun des cours. L'évaluation des apprentissages comportait toutefois des lacunes dans les autres disciplines.

En français, les critères de performance associés aux éléments de compétence et les liens entre les activités d'évaluation et les objectifs des cours n'étaient pas assez explicites. De plus, l'élément de compétence relatif à l'aspect littéraire n'était pas suffisamment pris en compte et le sujet de l'examen final du cours 601-103 ne permettait pas d'évaluer la compétence visée. En éducation physique (cours 109-103), l'évaluation excluait les éléments de compétence relatifs aux activités physiques et l'instrument pour évaluer l'élément relatif à la santé était inadéquat. En anglais (cours 604-MEA-03), la correspondance des objectifs avec les devis ministériels n'était pas évidente.

L'élaboration et la mise en oeuvre du projet ACPQ sur l'adaptation de la formation générale ont amené l'École à modifier les plans de cours et certains aspects de l'évaluation des apprentissages. Les plans de cours révisés (1999) montrent que certains problèmes

identifiés par la Commission ont été corrigés, mais que des lacunes subsistent dans plusieurs cours.

En philosophie, en éducation physique et en français, une partie de la note est maintenant attribuée à la participation de l'étudiant (présence et attitude) sans que les liens soient établis avec les objectifs d'apprentissage des cours. En français, dans le cours de l'ensemble 1, les modalités d'évaluation relatives aux courants et aux genres littéraires ne sont pas précisées. De plus, la réussite de l'examen final de ce cours, dont le poids dans la note finale a été diminué à 30 %, n'est plus exigée pour l'obtention de la note de passage pour l'ensemble du cours.

En anglais (cours 604-MEA-03), les liens entre les modes et instruments d'évaluation et les éléments de compétence relatifs à l'écriture d'un texte et à l'expression orale ne sont pas assez explicites. En éducation physique, les modes et instruments d'évaluation du cours de l'ensemble 1 ne permettent pas de vérifier si l'étudiant a atteint chacun des trois éléments de la compétence visée.

Les lacunes qui subsistent dans les cours identifiés diminuent la capacité du Collège de témoigner avec assurance de l'atteinte de tous les objectifs ministériels dans le respect des standards établis.

La Commission recommande en conséquence d'apporter les correctifs nécessaires dans les cours identifiés afin d'assurer que les modes et instruments d'évaluation des apprentissages permettent de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs et qu'ils respectent les standards établis.

Les épreuves synthèses de programmes

Au cours de la période évaluée, l'École appliquait une épreuve synthèse qui consistait à faire l'étude d'une entreprise régionale en tant que système et d'y produire un diagramme de flux de circulation de l'information. Les disciplines de la formation générale y tenaient une place importante en particulier le français et l'anglais qui font également partie de la formation spécifique. Depuis, l'École a mis en œuvre un autre type d'activité, *l'entreprise d'entraînement pédagogique*, qui amène l'étudiant à vivre concrètement les tâches administratives dans une entreprise réelle reliée à un réseau international; seul le produit vendu, des ordinateurs, est virtuel. Étroitement reliée au profil du diplômé et au projet éducatif, cette épreuve intègre des éléments relatifs aux connaissances (compétences langagières), aux habiletés (rédaction de rapports et de divers textes dans les deux langues, utilisation d'une argumentation rationnelle et application d'une méthode critique...) et aux

attitudes (capacité de faire des choix selon une éthique personnelle, sociale et professionnelle; esprit d'équipe, sens des responsabilités; capacité de prendre en charge sa condition physique...) habituellement dévolues à la formation générale.

La Commission souligne la qualité de cette épreuve synthèse, notamment la prise en compte de plusieurs éléments de la formation générale. Elle note un début d'utilisation du modèle de texte développé en philosophie et en français dans la rédaction des rapports. Elle encourage l'École à poursuivre cette intégration concrète des disciplines en associant les professeurs de la formation générale, notamment le professeur de philosophie et de français de la formation commune.

* * *

Plusieurs aspects pédagogiques de la mise en œuvre de la formation générale sont particulièrement intéressants, notamment les liens avec le programme de bureautique (surtout en formation *propre*), et l'intégration des éléments de la formation générale dans une épreuve synthèse bien conçue.

Par ailleurs, la satisfaction plutôt mitigée des étudiants et leur manque d'intérêt à l'égard des cours de philosophie et de français communs, et des problèmes dans l'évaluation des apprentissages dans certains cours peuvent affecter la qualité de cette mise en œuvre.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Lors de l'implantation de la formation générale, le directeur des études a participé à plusieurs activités de formation, en particulier aux sessions ministérielles et aux assemblées des directeurs des études de l'ACPQ; il a assuré le perfectionnement des professeurs sur une base individuelle et en groupe lors des journées annuelles de planification. Des professeurs ont participé aux ateliers pédagogiques de l'ACPQ. Ces activités de perfectionnement ont facilité aux professeurs l'appropriation des principaux éléments de la réforme.

Étant donné la dimension de l'École, certains professeurs n'ont pas de contact régulier avec des collègues de la même discipline. Afin de briser leur isolement, la Commission invite l'École à privilégier des activités favorisant le contact avec des collègues d'autres collèges dans le cadre, par exemple, des colloques de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) et des associations de professeurs de leur discipline. La Commission note par ailleurs, en matière de recherche, le travail sur les approches nouvelles dans le cadre du projet d'expérimentation en cours (projet de l'ACPQ) de même que dans l'épreuve synthèse de programme portant sur *L'entreprise d'entraînement pédagogique*.

Les ressources informatiques sont excellentes : les appareils sont performants, en nombre suffisant et accessibles en soirée et le samedi où un dépannage matériel et logiciel est assuré. Chaque ordinateur donne accès à Internet et tous les étudiants ont un cours d'Internet dans leur programme. Malgré la satisfaction des professeurs et des étudiants et l'ouverture manifestée par l'École pour l'achat de volumes et d'ouvrages de référence, les ressources documentaires de la bibliothèque sont minimales et la fréquentation de celle-ci par les étudiants ne semble pas très grande. Une entente existe avec la bibliothèque municipale, mais ce service est peu utilisé par les étudiants. La Commission invite l'École à prendre les moyens appropriés pour sensibiliser davantage les étudiants à fréquenter la bibliothèque. Elle note par ailleurs la réalisation en cours de l'action envisagée consistant à compléter les ressources de la bibliothèque par une bibliothèque virtuelle : poste multimédia et cédéroms.

Ne possédant pas les locaux et équipements nécessaires, l'École procède par location à l'extérieur, par exemple au Nautilus du Tennis intérieur mauricien, pour les activités de conditionnement physique. La Commission note la satisfaction des professeurs et des étudiants à l'égard des équipements sportifs malgré leur localisation assez éloignée à l'extérieur de l'École.

La gestion

La gestion bénéficie d'un leadership bien appuyé de la Direction dont le style de gestion instaure un climat de travail propice aux échanges informels. L'École préconise une gestion participative dans le cadre du comité pédagogique et, à l'occasion, dans le cadre des travaux de comités ad hoc sur des questions spécifiques. La Commission note que l'École a profité des travaux de réflexion, en comité pédagogique, sur la mise en œuvre du nouveau programme de bureautique pour intensifier les échanges visant une intégration plus poussée entre formation générale et spécifique. Elle l'invite à poursuivre le travail collectif amorcé afin de sensibiliser davantage l'ensemble des professeurs concernant l'importance de la formation générale dans le nouveau programme.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

De 1994 à 1996, les taux de réussite en français et en philosophie ont été très faibles, atteignant moins de 60 % dans des cours de la formation *commune* et même dans le cours de philosophie propre. Des ajustements ont été apportés dès 1996-1997, améliorant sensiblement la réussite dans ces disciplines pour porter les taux entre 72,5 % et 86,5 % pour les cours-groupes donnés entre l'automne 1997 et l'hiver 1999. Outre le suivi plus étroit des étudiants en difficulté, des correctifs ont été apportés aux barèmes de correction qui ont été gradués entre les cours des ensembles 1 et 3 pour tenir compte de la faiblesse des arrivants et pour les préparer progressivement à l'épreuve uniforme. Le taux de réussite à cette dernière épreuve s'est amélioré constamment depuis 1996 pour rejoindre la moyenne provinciale en 1998; il a même atteint 100 % à l'épreuve de décembre 1998. La Commission encourage l'École à poursuivre les actions entreprises pour améliorer les taux de réussite, notamment pour le premier cours de philosophie et le deuxième cours de français.

La formation générale prise isolément n'a pas d'incidence sur le retard à la diplomation puisque aucun finissant de la cohorte de l'automne 1994 ne s'est vu refuser le diplôme en raison d'échec causé exclusivement par la formation générale. L'École attribue ce résultat au suivi étroit du cheminement scolaire des étudiants et à des mesures de récupération à l'intention des étudiants qui ont un échec. Par ailleurs, la proportion de finissants auxquels il manque au moins un cours de la formation spécifique et un cours de la formation générale pour l'obtention du diplôme dans la durée prévue s'élève à 31,8 %. L'École attribue ce retard à la faiblesse des élèves arrivant du secondaire. La Commission note qu'elle a resserré ses critères aux tests de français et d'anglais afin d'amener un plus grand nombre d'étudiants à suivre les cours de mise à niveau.

L'encadrement des étudiants

L'encadrement des étudiants constitue un point fort de la mise en œuvre de la formation générale. Quatre rencontres de dépistage entre le directeur des études et les professeurs s'effectuent aux quinze jours à la session d'automne. Les étudiants reçoivent une aide personnalisée sous forme de tutorat durant au moins une période par semaine qui est

inscrite à leur horaire. À chaque automne, l'École dispense des sessions de formation portant sur le développement des méthodes intellectuelles. Une grande accessibilité aux équipements et l'assistance continue d'un technicien facilitent au besoin la réalisation de leurs travaux de récupération. Les étudiants sont très satisfaits des mesures d'aide offertes, notamment l'encadrement donné par leurs professeurs. La Commission note le développement en cours d'ateliers d'aide multimédia et les informations additionnelles données aux étudiants concernant les services moins utilisés. Elle note également la réflexion en cours concernant la restructuration des ateliers d'aide en français et l'expérimentation d'un service d'aide par les pairs.

Conclusion

La Commission reconnaît que l'École commerciale du Cap donne une formation générale de qualité. L'École sait profiter de sa taille relativement modeste pour offrir à ses étudiants un encadrement personnalisé donné par des professeurs compétents et disponibles. Elle offre également des ressources appropriées, en particulier des équipements informatiques performants. La Commission souligne aussi la qualité du leadership de la Direction, les liens entre la formation propre et le programme de bureautique et la qualité de l'épreuve synthèse qui intègre plusieurs éléments de la formation générale.

Par ailleurs, malgré les correctifs apportés depuis 1996, des problèmes subsistent concernant l'évaluation des apprentissages dans certains cours. La Commission a donc recommandé à l'École de s'assurer que les modes et instruments d'évaluation permettent de bien mesurer l'atteinte des objectifs des cours.

La Commission a suggéré à l'École de faire en sorte que les plans de cours, en particulier en langue et littérature, reflètent l'attention accordée à la dimension culturelle de la formation générale. Elle lui a suggéré également quelques moyens pour rehausser l'intérêt des étudiants pour la formation générale, en particulier en français et en philosophie.

Les suites de l'évaluation

L'École exprime dans l'ensemble son accord avec les constatations et les conclusions de ce rapport. Ce dernier prend en compte les informations additionnelles transmises à la Commission à la suite de la version préliminaire. L'École a réalisé et entrepris plusieurs actions en réponse à la recommandation, aux suggestions et aux commentaires de la Commission.

Plusieurs actions visent à corriger les lacunes identifiées en évaluation des apprentissages notamment en éducation physique : élaboration d'une nouvelle grille d'analyse des plans de cours et précisions apportées à ces derniers afin d'établir plus clairement les liens entre les compétences, les activités d'apprentissage et les modalités d'évaluation; activités de perfectionnement données aux professeurs en évaluation des compétences; vérification de l'atteinte de la compétence finale en français; utilisation de nouveaux instruments d'évaluation en éducation physique.

L'École a également mis en œuvre plusieurs mesures destinées à améliorer l'intérêt des étudiants envers les cours de philosophie et de français : engagement d'une personne-ressource pour aider le professeur de ces matières, expérimentation de nouvelles méthodes pédagogiques dans le cadre d'un projet PAREA, expériences d'intégration de la formation générale et de la formation spécifique dans le cadre de l'implantation du nouveau programme de Techniques de bureautique.

Enfin, d'autres actions touchent des commentaires émis dans ce rapport, notamment la participation des professeurs à des activités de perfectionnement et de ressourcement, l'amélioration des informations aux étudiants pour les inciter à fréquenter davantage la bibliothèque, la poursuite de l'analyse des taux d'échecs dans certains cours afin d'élaborer d'autres stratégies favorisant la réussite.

La Commission estime que ces actions devraient contribuer à améliorer la qualité de la formation générale à l'École commerciale du Cap. Elle souhaite être informée du résultat des travaux réalisés au regard de la recommandation formulée dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président